



# Parlons rythmes...

Guide d'information sur les temps d'activités périscolaires

Année 2016-2017

**E** Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités et favoriser leur épanouissement sont les objectifs prioritaires de la municipalité dans la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires. Beaucoup d'activités éducatives et de projets ont donc vu le jour en 2015-2016.

**D**

**I** Pour la rentrée 2016, l'équipe d'animation va devoir faire face à une difficulté majeure, liée à la construction du futur centre de loisirs. L'espace polyvalent va être utilisé à 100 % et les écoles nous ouvrent des classes supplémentaires afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.

**T**

**O** Les TAP sont reconduits dès le premier jour d'école, à compter du 1er septembre 2016. Nous rappelons que les TAP ont un caractère facultatif et donc qu'il n'y a aucune obligation pour les enfants d'y participer. Néanmoins, pour en permettre l'organisation, **il est demandé aux familles de s'engager lors de l'inscription sur la participation de leurs enfants.** Ces activités ne sont pas à la carte.

Vos enfants pourront y découvrir de nouvelles activités éducatives. Les conditions d'organisation sont reconduites à l'identique. Les TAP commenceront dès la fin du temps de classe dans chaque école dès 15h30 et finiront à 16h30, heure à laquelle le Centre de Loisirs Périscolaire prendra le relais. Ces animations éducatives sont encadrées par des animateurs professionnels (association Accueil & Loisirs, Mairie, ATSEM et ASEM des écoles ainsi que par des éducateurs des associations macériennes).

Bonne rentrée scolaire à tous les enfants avec plein de nouvelles découvertes éducatives en perspective !

## INSCRIPTIONS DES ENFANTS !

Une inscription format papier s'effectuera dès le premier jour de la rentrée et sera valable pour toute l'année scolaire 2016/2017. Elle pourra néanmoins être modifiée en fonction des activités extra-scolaires de votre enfant avant chaque lancement d'une nouvelle période.

Pour équilibrer le nombre de séances, les périodes ne suivront pas le rythme des vacances scolaires. Elles seront organisées comme suit :

- les 2 premières semaines du 1/09 au 16/09/2016 : TAP assouplis, découverte des activités, formation des groupes
- 1 période de 8 semaines du 19/09 au 25/11/2016
- 1 période de 9 semaines du 28/11 au 10/02/2017
- 1 période de 8 semaines du 27/02 au 5/05/2017
- 1 période de 9 semaines du 9/05 au 7/07/2016



# Parlons rythmes...

## Que se passe-t-il à 15h30 ?

Le 1er septembre, les enfants de maternelle (moyenne et grande sections) et d'élémentaire pourront rejoindre les ateliers périscolaires.

Pour les toutes petites sections et petites sections, les siesteurs ne seront pas réveillés. Les ATSEMS et ASEMS des écoles seront là à leur réveil afin de garantir une cohérence éducative et affective. Un réveil en douceur leur sera proposé ainsi que des ateliers récréatifs (jeux de construction, d'imagination, collage, dessin et jeux extérieurs).

Les enfants des écoles élémentaires publique et privée seront pris en charge dans chaque école, puis répartis sur les TAP dans les écoles, les salles à proximité ainsi que les espaces extérieurs.

Les enfants sont sous la responsabilité des directeurs de l'association Accueil et Loisirs. Ils sont encadrés par les animateurs du Centre de Loisirs, des éducateurs sportifs des associations macériennes, quelques bénévoles, des professeurs de l'école de musique ainsi que les animateurs municipaux. Ces équipes interviennent tout au long de l'année auprès des enfants dans le cadre de la pause méridienne, du Centre de Loisirs, à l'aide aux devoirs et dans les associations.

La réglementation impose aux accueils de loisirs des taux d'encadrement en fonction de l'âge des enfants:

- 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans



## Et le mercredi midi ?

Le mercredi à la fin de la classe, un accueil gratuit est organisé pour les parents ne pouvant pas se libérer de 11h50 à 12h30. Passé 12h30, les enfants seront confiés aux animateurs d'Accueil et Loisirs. Les parents souhaitant que leur enfant déjeune au restaurant municipal devront l'inscrire obligatoirement au Centre de Loisirs.



## Que se passe-t-il à 16h30 ?

Les TAP se terminent à 16h30. Les enfants seront confiés à leurs parents ou aux personnes autorisées à venir les chercher. En cas d'absence des parents, les enfants seront nécessairement confiés aux animateurs encadrant l'accueil de loisirs jusqu'à 19h. L'organisation de l'accueil périscolaire est sous la responsabilité d'Accueil et Loisirs.

Par souci de simplification pour les familles, la Municipalité et l'association Accueil et Loisirs utilisent une fiche d'inscription unique pour les TAP et le Centre de Loisirs. **Le retour de cette fiche est obligatoire, sans quoi l'enfant ne pourra participer aux activités.**

Une aide aux devoirs est aussi organisée par la Municipalité. Ce dispositif est proposé aux familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune du CE1 au CM2. Les modalités d'inscription et la prise en charge des enfants restent les mêmes. Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices municipales et des personnes bénévoles. Les inscriptions se déroulent début septembre.



Contacts : [animateurs@lameziere.fr](mailto:animateurs@lameziere.fr) ou 02 99 69 31 75

## Le projet éducatif des temps d'activités périscolaires (TAP)

Le projet éducatif cherche à donner des objectifs communs à l'ensemble des acteurs éducatifs (écoles, centre de loisirs, services municipaux, associations, office des sports, école de musique...), mais aussi à définir des objectifs prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de ces nouveaux temps d'activités éducatives.

- **Respecter les rythmes de chaque enfant en organisant des temps d'animation adaptés.**
- **Permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées.**
- **Offrir aux enfants la possibilité de choisir leurs activités et de construire des parcours éducatifs adaptés à leurs besoins et leurs souhaits.**

La mise en œuvre de ces objectifs généraux doit satisfaire le principe d'accessibilité par tous des temps d'activités périscolaires, sans aucune forme de discrimination.

Les TAP sont évalués tout au long de l'année par un comité de suivi représentant tous les acteurs éducatifs de la ville : parents (par les conseils d'écoles ou d'établissement), les équipes enseignantes (dont les directrices), l'association Accueil & Loisirs (élus et professionnels), les services municipaux, les associations locales et le comité consultatif éducation-enfance-jeunesse (élus municipaux et citoyens). Ce comité de suivi permet de mesurer les effets de la réforme et de proposer des ajustements pour répondre au mieux aux attentes éducatives des enfants.

## Les TAP en quelques chiffres !

> **600 enfants** en moyenne accueillis chaque jour !

> Une équipe de **40 intervenants et animateurs...**

> **12 activités différentes** en moyenne par an proposées à chaque enfant

> Un budget annuel d'environ **177 000 €**

# Parlons rythmes...

Les TAP sont placés sous la responsabilité de la municipalité et de l'association Accueil & Loisirs. La coordination d'ensemble est pilotée par la commune de La Mézière et la mise en œuvre des activités est confiée à l'association Accueil & Loisirs.

La Municipalité et l'association Accueil & Loisirs ont signé un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) avec :

- les services de l'État : la direction départementale de la cohésion sociale (pôle Jeunesse et Sport),
- l'Éducation Nationale,
- la Caisse d'Allocations Familiales.

## Informations pratiques - Contacts

### Informations :

- Site web de la commune:  
<http://www.lameziere.fr>
- Site web de l'association Accueil et Loisirs:  
<http://www.accueiletloisirs.fr>



### Contacts :

- Mairie de La Mézière, Service Education-Enfance-Jeunesse  
Espace Polyvalent, place de l'église  
Sébastien GUERET : 07 86 34 31 21  
[rythmes.lameziere@gmail.com](mailto:rythmes.lameziere@gmail.com)
- Association Accueil et Loisirs  
Rue de la Flume  
07 61 71 50 45  
[coordination.accueiletloisirs@gmail.com](mailto:coordination.accueiletloisirs@gmail.com)



Ce guide a été réalisé par la commune de La Mézière et l'Association Accueil & Loisirs.

Date de réalisation : août 2016.

Document non contractuel.



En partenariat avec :

